

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 12 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 12 décembre 2023, à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique;
Madame Marie-Christine Vézeau, directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19 h par le maire, monsieur Kévin Maurice.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026
4. Adoption du budget de l'année financière 2024 de la Ville de Brownsburg-Chatham
5. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

6. Deuxième période de questions portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026;

7. Levée de la séance extraordinaire.

2.

23-12-467 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

3.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2024 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

Aucun citoyen présent dans la salle.

4.

**23-12-468 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
2024 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies à l'article 244.30;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en collaboration avec les directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du conseil municipal.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires de l'année financière 2024 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 18 630 500 \$ tel que déposées et présentées par la directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir :

Revenus	Montant (\$)
Fonctionnement	
Taxes	12 762 800 \$
Compensations tenant lieu de taxes	58 100 \$
Transferts	1 149 900 \$
Services rendus	293 500 \$
Imposition des droits	696 500 \$
Camping et Marina	1 760 000 \$
Amendes et pénalités	65 200 \$
Intérêts	185 800 \$
Autres revenus	158 700 \$
	<hr/> 17 130 500 \$
Investissement	
Transferts	8 210 561 \$
Autres revenus – Contributions des promoteurs	488 454 \$
	<hr/> 8 699 015 \$
Total des revenus	<hr/> 25 829 515 \$
Charges	
Administration générale	2 462 000 \$
Sécurité publique	3 286 600 \$
Transport	4 981 600 \$
Hygiène du milieu	2 630 400 \$
Santé et bien-être	28 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	787 700 \$
Loisirs et cultures	2 250 700 \$
Camping et Marina	1 554 800 \$
Frais de financement	816 400 \$
Total des charges	<hr/> 18 798 700 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	7 030 815 \$
Moins : revenus d'investissement	<hr/> (8 699 015) \$
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales	<hr/> (1 668 200) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 126 600 \$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(1 532 300) \$
Affectations	
Activités d'investissement	(94 300) \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 500 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	(331 800) \$
	<hr/> 1 073 900 \$
Total conciliation à des fins fiscales	<hr/> 1 668 200 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<hr/> <hr/> - \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

23-12-469 5.
**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par le greffier et directeur du Service juridique de la Ville aux fins des présentes, en date du 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril, et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026, tel que déposé par la directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la somme totale de 43 073 936 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2024 : 18 645 522 \$

Pour l'année 2025 : 14 761 863 \$

Pour l'année 2026 : 9 666 551 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

6.
**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2024 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

Aucun citoyen présent dans la salle.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

23-12-470 7.
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 01, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Kévin Maurice, maire